

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 16 septembre 2026

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **16 septembre 2026**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Procurations 3

.Votants 13

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente

Date de la convocation : 11/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 11/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 17/09/2026

Etaient présents : Mme RIVOIRE Marion, Mme MOËNNARD Charlotte, Mr DOLIN Nicolas, Mme JEULIN-CARREY Florence, Mme LACOSTE Bénédicte, Mme FAURE Bernadette, Mme COQUERON Cécile, Mme CHAZEAU Brigitte, Mr CORTES Didier, Mme CORTES Anne-Marie

Ont donné procuration : Mme CHANSAREL Frédérique à Mme JEULIN-CARREY Florence, Mr PARIS Benjamin à Mme Bernadette FAURE, Mr VERGER Guillaume à Mr Nicolas DOLIN

Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2026-11 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 avril 2026

Exposé

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.
Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

La délibération est adoptée à

13	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 16 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Didier CORTES



La Présidente,
Marion RIVOIRE

